

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

14 février 2017

## **ETF et risques associés : l'AMF apporte un éclairage sur le marché français des fonds indiciels cotés**

**Ces dernières années, le marché des fonds indiciels cotés (exchange traded funds ou ETF) a connu un essor important en Europe, comme à l'échelle mondiale. Dans une étude réalisée sur le marché français des ETF, l'Autorité des marchés financiers analyse les conséquences de son essor sur la liquidité et la stabilité des marchés.**

Sous l'influence d'investisseurs à la recherche de rendements et de produits à faibles coûts, le marché des fonds indiciels cotés (exchange traded funds en anglais ou ETF) a connu, ces quatre dernières années, un essor important, dont témoigne une progression annuelle des encours mondiaux de 20 %. Les ETF représentent désormais plus de 2 850 milliards d'euros d'actifs sous gestion, soit 7 % des encours de la gestion collective mondiale. Ce poids et la survenue d'épisodes de décrochage aux Etats-Unis à l'été 2015 posent la question des éventuels risques associés sur la liquidité et la stabilité des marchés.

Parallèlement aux réflexions entreprises au niveau international, l'AMF a souhaité apporter un éclairage sur ces questions en concentrant son analyse sur le marché français (ETF cotés sur Euronext Paris). Le marché des ETF listés sur Euronext Paris se compose de 477 fonds pour un encours sous gestion total de 103 milliards d'euros à fin 2016 (en hausse de 66 % par rapport à 2014). Après un état des lieux et une description des risques associés, l'analyse de l'AMF a porté sur l'impact des ETF sur les marchés des instruments financiers qui les composent ou dont ils répliquent la performance.

L'étude permet ainsi de montrer que :

- les mécanismes de coupe-circuits en vigueur sur Euronext Paris permettent de contenir le risque d'écartement important entre le prix négocié de l'ETF et la valeur liquidative instantanée du panier sous-jacent ;
- les taux d'emprise des ETF du marché parisien ne semblent pas suffisants pour avoir seuls, en cas de rachats de parts, un impact significatif sur leurs marchés sous-jacents ;
- les mouvements de souscription/rachat de parts d'ETF semblent contra-cycliques, jouant ainsi davantage un rôle d'amortisseur que d'amplificateur des grands mouvements de cours.

Pour l'AMF, il convient néanmoins, si l'attrait des investisseurs se poursuit, de rester vigilant en périodes de stress sur les marchés. Durant ces périodes, en effet, les prix des parts des ETF sont susceptibles de connaître une importante décote et les effets de corrélation peuvent amplifier la volatilité sur les marchés sous-jacents.

#### **Pour mémoire :**

Un fonds indicel coté est un fonds visant à répliquer la performance d'un indice de référence (en achetant les titres le composant ou au moyen d'une réplification synthétique via des dérivés). L'ETF est négociable en bourse comme une simple action. Il existe aujourd'hui des ETF sur toutes les classes d'actifs (actions, obligations, matières premières, changes).

#### **A propos de l'AMF**

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

#### **Contact presse :**

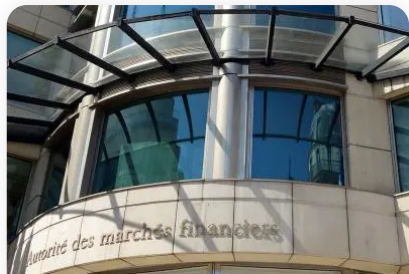
Direction de la communication de l'AMF - Christèle Fradin - Tél : +33 (0)1 53 45 60 29 ou +33 (0)1 53 45 60 28

**En savoir plus**

# Les ETF : caractéristiques, état des lieux et analyse des risques - Le cas du marché français

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



COMMUNIQUÉ AMF

EPARGNE DE LONG TERME

25 mars 2026

La Bourse séduit un nombre record d'investisseurs particuliers en 2025

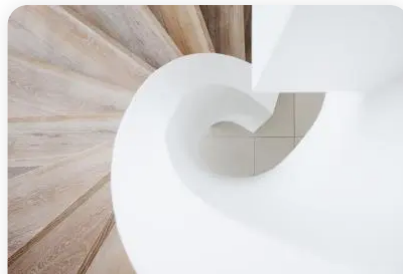


TABLEAU DES INVESTISSEURS PARTICULIERS

ACTIONS

25 mars 2026

Tableau de bord des investisseurs particuliers actifs - n°21 - Mars 2026



ARTICLE BIEN INVESTIR

15 janvier 2026

D-CODE la finance : le podcast de l'AMF



**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02